

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2023-3-12-5**

**Séance du** jeudi 13 avril 2023

### **MISE EN OEUVRE D'ACTIONS DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE GERPLAN**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KRIEGER Laurent, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

DIETRICH Martine donne procuration à ELMLINGER Carole  
FUCHS Bruno donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne  
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe  
JENN Fatima donne procuration à DILIGENT Danielle  
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul  
MARTIN Monique donne procuration à MULLER Lucien  
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
STRAUMANN Eric donne procuration à KAMMERER Joseph  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSES :**

COUCHOT Alain, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine

**ABSENTS :**

FREMONT Damien, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission dynamiques économiques, touristiques, agricoles, de l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques du 30 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale de Centre Alsace et de l'équité territoriale du 27 mars 2023,
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale de l'Agglomération de Mulhouse du 27 mars 2023
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud, Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller du 24 mars 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde, dans le cadre de la démarche GERPLAN, une subvention en investissement à chacun des porteurs de projets des opérations listées dans le tableau annexé à la présente délibération, et dont le montant total s'élève à 18 903 €.
- Précise que les subventions correspondantes feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

*Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :*

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P226	O002	P226	T05	(3026) 204-2041482-54	17 157 €
P226	O002	P226	T05	(3386) 204-2041481-76	1 746 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

2 non-participations au vote

Catherine RAPP et Alain COUCHOT, Adjoints au Maire de la Commune de Mulhouse